

CROSS SYSTEMS COMPANY
Société anonyme au capital de 10.750.415,60 euros
Siège social : 100 rue La Fayette 75010 Paris
RCS Paris 381 844 471

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2007

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires de notre Société à l'effet :

- d'une part, de vous présenter :
 - les comptes consolidés au 31 décembre 2007,
 - les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2007 et vous exposer la situation de la Société à cette date, son activité durant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et ses perspectives d'avenir,
- et d'autre part, pour soumettre, à votre approbation, les comptes sociaux de cet exercice, les comptes consolidés dudit exercice, l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes, ainsi que les résolutions à l'ordre du jour.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

II/ POSITIONNEMENT ET DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE CROSS SYSTEMS COMPANY, SOCIETE DE CONSEIL ET DE SERVICES SPECIALISTE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les activités de e-Business des sociétés du Groupe répondent à des problématiques à forte valeur ajoutée des entreprises :

- MDM/référentiel de données : Une entreprise dispose souvent de plusieurs bases de données rangées chacune au sein d'un système d'information ou derrière une application métier particulière (gestion comptable, ventes, gestion des ressources humaines, serveur de suivi de production, etc.). Dans cette logique, les processus de mise à jour de données sont réalisés parallèlement par des équipes différentes par le biais d'outils hétérogènes. Un contexte structurel qui engendre des risques d'incohérences entre applicatifs. D'où l'importance de s'attacher à l'harmonisation des données.

Cross Systems aide les organisations à choisir parmi les solutions de Master Data Management (MDM) celle qui correspond le mieux à leur réalité, à le mettre en œuvre et à organiser en interne une véritable politique de gouvernance des données puis à mettre en place cette synchronisation sur le terrain.

- Conseil en architectures e-Business et gouvernance informatique : La priorisation des investissements, la maîtrise des coûts de maintenance et la planification des consommations de ressources sont devenus la règle. Le système d'information est aujourd'hui reconnu comme colonne vertébrale de

l'entreprise, il doit en soutenir les objectifs d'optimisation des frais généraux, supporter l'efficacité des processus métiers et donner des outils aux fonctionnels de l'entreprise pour qu'ils gagnent en productivité au quotidien ... tout en répondant à des contraintes accrues de gouvernance informatique visant à aligner le système d'information au plus juste des besoins de l'entreprise.

Cross Systems les conseille sur l'ensemble du cycle de vie de leur projet : conseil en choix technologiques et en architectures (schémas directeurs, AMOA/AMOE, conduite des transformations et adhésion au changement,...), intégration des architectures e-Business et développement applicatif (schéma directeur, SOA, web services, EII, EAI, migration technologique, intégration logicielle et en open source, etc.).

- Portail d'entreprise et e-services : La démarche portail spécifique de Cross Systems et la maîtrise des chantiers associés (Architectures orientées services, Identity Management et SSO, Web Content Management, Intégration des applications (EAI, web services), développement et reprise de contenus/composants, e-services) correspondent aux attentes des entreprises. Elles souhaitent fédérer les applicatifs, les données, les processus métiers et les informations de l'entreprise autour d'une interface unique afin d'optimiser les modes d'organisations collectifs internes et fluidifier les échanges avec ses différents publics (salariés, clients, fournisseurs, partenaires commerciaux).

II/ COMPTES CONSOLIDES

a) Faits caractéristiques de l'exercice

Le principal événement intervenu au cours de l'exercice 2007 concerne les opérations intermédiaires prévues dans le cadre de la cession de la participation de Micropole Univers au capital de la société Cross Systems Company à la société Sinouhé Immobilier. L'apport partiel d'actif de Cross Systems Company à sa filiale Cross Systems Ingénierie a été approuvé par les actionnaires de Cross Systems Company lors de l'assemblée générale mixte tenue le 29 juin 2007

La société Cross Systems Company n'a plus d'activité depuis cette date.

Conformément aux événements décrits au point c) ci-dessous en 2008, le groupe a fait usage dans le cadre de la présentation de ses comptes 2007 des dispositions prévues par IFRS 5 sur les actifs destinés à la vente en isolant l'impact de la cession à venir des actifs, passifs et du résultat de ses activités au groupe Micropole-Univers.

b) Activité de la Société et de ses filiales

Activité de la société mère CSC

Le résultat net négatif de 2007 de 1 111 K EUR est constitué pour l'essentiel des frais inhérents à l'opération financière en cours décrites ci-dessous pour 454 K EUR et des frais financiers pour 656 K EUR liés au financement de la société par voie de compte courant par le groupe Micropole Univers.

Activité des filiales cédées

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en hausse par rapport à l'exercice précédent : le chiffre d'affaires consolidé est de 9 803 K EUR en 2007 par rapport à 9.045 K EUR en 2006 (+ 8% par rapport à l'exercice 2006).

- L'activité Services en France a tiré profit d'un marché porteur et de la mise en place d'une nouvelle organisation commerciale interne au 1^{er} janvier 2007 passant d'une logique métier à une logique offre pour coller au plus près des attentes des sociétés clientes. La croissance marquée du chiffre d'affaires sur cette activité, qui a progressé sur 2007 de plus de 10%, valide ce choix stratégique.
- Le chiffre d'affaires de l'activité Formation est resté quasi stable à 3,6 million d'euros en 2007 par rapport à 3,5 million d'euros en 2006. Néanmoins, les chiffres 2006 consolidaient le périmètre de l'activité de formation en alternance arrêtée fin juin 2006 (0,3 million d'euros de CA en 2006). A périmètre constant, l'activité Formation a connu sa première année de croissance, après plus de 2 ans de baisse successive. Il est à noter que l'activité a fortement pâti d'annulation ou de décalage de commandes consécutifs aux mouvements sociaux Français de fin 2007.

Le résultat opérationnel courant en norme IFRS est de – 135 KEUR en 2007 contre – 670 KEUR en 2006. Outre les autres produits et charges opérationnels de 62 K EUR, les coûts résiduels de restructurations 2007 inclus dans le ROC se sont élevés à 90 K EUR.

Le résultat net de l'exercice des activités cédées reste négatif d'un montant de – 387 K EUR.

La situation nette de l'ensemble consolidée (capitaux propres et intérêts minoritaires) est de – 9 903 K EUR, soit en baisse de 1 498 KEUR par rapport à 2006 correspondant au résultat de l'exercice 2007.

L'endettement financier net du Groupe à hauteur de – 13 961 K EUR en 2007 est constitué uniquement du solde du compte courant avec le Groupe Micropole-Univers.

c) Evénements postérieurs à la clôture

La société Micropole Univers a convenu le 28 mars 2007 avec la société Sinouhé Immobilier un contrat de cession de sa participation au capital de la société Cross Systems Company. Ce contrat prévoyait la réalisation préalable de différentes opérations intermédiaires en 2007 dont le transfert de l'activité et des salariés de Cross Systems Company à sa filiale Cross Systems Ingénierie dans le cadre d'un apport

partiel d'actif soumis au régime des scissions approuvée en juin 2007 et la réalisation d'une augmentation de capital de Cross Systems Company à l'effet de ramener ses capitaux propres à un niveau positif et de diminuer le niveau de son endettement;

Cross Systems Company a finalisé le 13 février 2008 l'augmentation de capital de 9,5 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, lancée le 21 janvier 2008.

Les 47 678 388 actions nouvelles (157 actions nouvelles pour 20 actions existantes) ont été souscrites à titre irréductible pour 43 168 406 actions et à titre réductible pour 4 509 982 actions. Micropole Univers, actionnaire majoritaire de Cross Systems Company, a souscrit 47 469 356 actions nouvelles dont 42 959 753 à titre irréductible et 4 509 603 à titre réductible. Comme indiqué dans le prospectus visé par l'AMF en date du 14 janvier 2008, la souscription de Micropole Univers a été libérée par voie de compensation avec sa créance de compte courant d'actionnaire. A l'issue de cette opération, le capital de Cross Systems Company est porté à 53 752 078 actions. Le capital social de Cross Systems Company est détenu par Micropole Univers à hauteur de 98,5% et par le public à hauteur de 1,5%.

Ce contrat prévoit désormais la cession par Cross Systems Company à Micropole Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole Univers Institut, prévue fin mars 2008, étant précisé que le prix de cession de ces participations a été soumis à l'appréciation d'un expert indépendant (se reporter au prospectus de l'opération d'augmentation de capital portant visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 08-006).

Concomitamment, Micropole Univers cédera sa participation au capital de Cross Systems Company à la société Sinouhé Immobilier (ou à toute société qu'elle se serait substituée), laquelle procédera à une offre publique conformément à la réglementation applicable pour un prix estimé de l'ordre de 4 millions d'euros.

d) Sociétés du Groupe

MICROPOLE UNIVERS INSTITUT (anciennement CROSS INSTITUTE)

La Société « MICROPOLE UNIVERS INSTITUT » est une Société Anonyme, au capital de 205.920 Euros, dont le siège est à PARIS 8^{ème}, 124-126 rue de Provence.

Elle est spécialisée dans la conception et la mise en place de solutions intranet de formation à distance pour une clientèle de grands comptes. Elle propose également des prestations de formation sur les technologies internet : Java, Lotus, Domino, Lotus Notes, LearningSpace,...

Son dernier exercice social, clos le 31 Décembre 2007, fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 650 K EUR et une perte nette sociale de 426 K EUR.

CROSS SYSTEMS INGENIERIE

La société CROSS SYSTEMS INGENIERIE est une société par actions simplifiée, au capital de 3.403.000 euros, dont le siège social est situé 100 rue La Fayette 75010 Paris.

Elle a été créée en décembre 2006 et est détenue à 99% par Cross Systems Company.

Son dernier exercice social, clos le 31 Décembre 2007, fait apparaître un chiffre d'affaires de 6 263 K EUR et un résultat net social bénéficiaire de 200 K EUR.

CROSS SYSTEMS MANAGEMENT

La société CROSS SYSTEMS MANAGEMENT est une SARL, au capital de 5.000 euros dont le siège social est situé 100 rue La Fayette 75010 Paris.

Elle a été créée en décembre 2006 et est détenue à 99% par Cross Systems Company.

CROSS SYSTEMS INFORMATIQUE

La société CROSS SYSTEMS INFORMATIQUE est une SARL, au capital de 5.000 euros dont le siège social est situé 100 rue La Fayette 75010 Paris.

Elle a été créée en décembre 2006 et est détenue à 99% par Cross Systems Company.

III/ COMPTES SOCIAUX

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes et sont conformes à la réglementation en vigueur.

a) Activité de la société

La société Cross Systems Company n'a plus d'activité en 2007.

b) Résultats de cette activité

Le résultat net est négatif en 2007 avec une perte de - 1.107 K EUR compte tenu :

- a) des couts de l'opération en cours à hauteur de 453 K EUR
- b) des frais financiers sur compte courant à hauteur de 658 K EUR

IV/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit une perte de 1.107.563 Euros, en totalité en report à nouveau.

VIII/ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2007, les rémunérations des mandataires sociaux ont été les suivantes : (en milliers d'euros)

	Christian POYAU		Thierry LETOFFE		Sylvie PASTOL	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Rémunération allouée par CSC	0	0	0	0	0	0

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

En euros	Dividende	Avoir fiscal
Exercice 2004	Néant	Néant
Exercice 2005	Néant	Néant
Exercice 2006	Néant	Néant

Par ailleurs, nous joignons au présent rapport le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau visé par les dispositions des articles L. 233-6 et L. 233-15 du nouveau code de commerce.

VI/ PRISE DE PARTICIPATION

Notre Société n'a réalisé aucune prise de participation au cours de l'exercice 2007.

VI/ INFORMATIONS SOCIALES ET CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

a/ Informations sociales

La société ne compte plus au 31 décembre 2007 de salariés.

b/ Conséquences environnementales

L'activité de notre Société se caractérise par la fourniture de prestations de nature intellectuelle dans le service informatique et le conseil, activités qui par définition n'ont pas d'impact direct sur l'environnement.

VII / INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET AUX DROITS DE VOTE

Suite à l'Offre Publique d'Echange qui s'est déroulée du 30 octobre 2003 au 3 décembre 2003 inclus et qui a porté sur la totalité des titres de notre Société, CROSS SYSTEMS COMPANY était détenue à 90,10 % en capital par la société MICROPOLE-UNIVERS jusqu'au 21 janvier 2006.

Suite à l'Offre publique de Retrait qui s'est déroulée du 10 au 21 janvier 2006 inclus, Micropole-Univers détient aujourd'hui 90,2 % du capital de CROSS SYSTEMS COMPANY.

Rémunération brute versée	0	0	0	0	0	0
Part de la rémunération variable	0	0	0	0	0	0
Part des avantages en nature	0	0	0	0	0	0
Rémunération allouée des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce	0	0	0	0	0	0
Rémunération brute versée par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce	0	0	0	0	0	0
Part de la rémunération variable dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce	0	0	0	0	0	0
Part des avantages en nature dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce	0	0	0	0	0	0
Prime d'arrivée ou de départ/Régime complémentaire de retraite spécifique	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence versés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007 par la société mère	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence versés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007 par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce	0	0	0	0	0	0

IX / TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 214 738 €	1 214 738 €	1 214 738 €	1 214 738 €	1 214 738 €
Nbre des action ordinaires existantes	6 073 690	6 073 690	6 073 690	6 073 690	6 073 690
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligations					
par exercice de droit de souscription	115935	115935	115935	0	0
OPERATIONS & RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 422 662 €	224 893 €	197 522 €	5 500 715 €	0 €
Résultat avant impôts participation des salariés					
et dotation aux amortissements et provisions	-18 383 €	4 319 775 €	-11 668 512 €	-2 397 555 €	-1 111 320 €
Impôts sur les bénéfices	28 279 €	26 250 €	37 754 €	-42 816 €	-3 759 €
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés					
et dotation aux amortissements et provisions	-8 231 123 €	1 017 844 €	-2 907 725 €	-1 478 437 €	-1 107 561 €
Résultat distribué	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés					
mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,00 €	0,71 €	-1,92 €	-0,39 €	-0,18 €
Résultat après impôts, participation des salariés					
et dotation aux amortissements et provisions	-1,36 €	0,17 €	-0,48 €	-0,24 €	-0,18 €
Dividendes distribués à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	1	0	73	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	152 750 €	40 507 €	0 €	2 414 342 €	0 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	54 739 €	18 904 €	384 €	1 151 512 €	0 €

X/ LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Ces mandats ont été exercés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

COMPOSITION DU CONSEIL	FONCTION PRINCIPALE	DATE DU MANDAT	AUTRES FONCTIONS • EXERCÉES	DATE DU MANDAT
Christian POYAU	Président Directeur Général et Administrateur de : <ul style="list-style-type: none">• Micropole Univers SA• Univers Informatique SA	2003-2009 2002-2008	Administrateur et Directeur Général Délégué de : <ul style="list-style-type: none">• Cross systems Company SA Administrateur de : <ul style="list-style-type: none">• Micropole Univers Institut SA• Conceptware	2004-2010 2004-2010 2004-2010
Thierry LETOFFE	Président Directeur Général et Administrateur de : <ul style="list-style-type: none">• Cross systems Company SA• Conceptware• Micropole Univers Institut SA	2004-2010 2007-2010 2004-2010	Administrateur et Directeur Général Délégué de : <ul style="list-style-type: none">• Micropole Univers SA Administrateur de : <ul style="list-style-type: none">• Univers Informatique SA Représentant personne physique de la pers.morale: <ul style="list-style-type: none">• Cross systems Ingénierie (SAS)	2003-2009 2002-2008 2007-2012
Sylvie PASTOL	Administrateur de : <ul style="list-style-type: none">• Micropole Univers SA	2003-2009	Administrateur de : <ul style="list-style-type: none">• Micropole Univers Institut SA• Cross systems Company SA• Univers Informatique SA	2004-2010 2007-2010 2002-2008

Monsieur Thierry LETOFFE cumule les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration.

XII/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver chacune des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés des conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

XIII/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-39 DU CODE DE COMMERCE

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaires aux Comptes.

XIV/ ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du Commerce nous indiquons que les

salariés des sociétés du groupe détiennent 9.425 actions, qui font l'objet d'une gestion collective à travers un PEE.

XV/ EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les activités opérationnelles du Groupe vont continuer leur développements au sein du Groupe Micropole-Univers basés sur une stratégie de rationalisation et de synergie de l'organisation, de baisse des frais de structure et se concentrer sur les segments de marché les plus porteurs en termes d'activité et de rentabilité.

XVI/ ANALYSE DES RISQUES

Se reporter à la Note 6.9.2 des annexes aux comptes consolidés de la société.

XVII/ SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat ne vient à expiration au cours de cette Assemblée.

XVIII/ DELEGATIONS EN COURS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nature de l'opération	Montant en euros	Date d'autorisation	Date d'expiration
------------------------------	-------------------------	----------------------------	--------------------------

a) Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	1.000.000	29/06/05	29/08/07
b) Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital sans DPS(1)	1.000.000	29/06/05	29/08/07
c) Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	1.000.000	29/06/05	29/08/07
d) Utilisation les actions émises sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'Offre Publique d'Echange ou d'apport en nature (1)	1.000.000	29/06/05	29/08/07
e) Augmentation du capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE/PPESV établis en application des articles L. 443.1 du Code du Travail	Non précisé	29/06/07	29/06/12
f) Rachat d'actions de la Société dans les conditions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce	Non précisé	29/06/07	31/12/08
g) Autorisation de réduire le capital par annulation des actions rachetées dans les conditions des articles L. 225-209 et suivants	Non précisé	29/06/07	31/12/08
h) Réduction de capital par imputation du report à nouveau déficitaire dans le cadre de l'accord signé entre Micropole-Univers et la société Sinouhé Immobilier	Non précisé	29/06/07	

(1) : Ces autorisations ne peuvent être supérieures à un montant nominal total de 1.000.000 d'euros.

Abréviations : DPS= droit préférentiel de souscription
 PEE= plan d'épargne entreprise
 PPESV= plan partenarial d'épargne salariale volontaire

Les autorisations portant référence a) à d) ne sont plus en vigueur à ce jour.

XIX/ UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2007

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage des autorisations précitées. Le Conseil a mis en œuvre, en date du 20 décembre 2007, la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007 en vue d'une augmentation de capital social. Le Conseil, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par cette Assemblée, après avoir constaté la libération intégrale du capital social, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 9.535.693,20 euros en numéraire, pour le porter de 1.214.738 euros à 10.750.431,20 euros, par l'émission de 47.678.466 actions nouvelles de 0,20 euro chacune avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Ces actions nouvelles seront émises au pair, soit 0,20 euro par action.

XX/ PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Nous proposerons à votre approbation les résolutions suivantes :

Dans la première, nous vous demanderons d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice écoulé et de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion durant cet exercice.

Si vous approuvez les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître une perte de 1.107.561 EUR, nous vous proposerons dans une troisième résolution de l'affecter en totalité au report à nouveau.

Dans une deuxième résolution, nous vous demanderons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice écoulé qui se soldent par une perte nette part de Groupe de 1.498.000 euros.

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes, vous aurez ensuite dans une quatrième résolution à vous prononcer sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.

Dans une cinquième résolution, nous vous demanderons de prendre acte des informations mentionnées dans le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que celles du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la partie du rapport du président consacrée aux procédures de contrôle interne afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous vous rappelons que conformément à la loi, le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices se trouve annexé au présent rapport.

Dans une dernière résolution, nous vous demanderons de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du procès verbal de l'Assemblée générale pour effectuer les formalités nécessaires.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun des administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

(Assemblée Générale à caractère Mixte du 30 juin 2008)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce issu de la loi du 1^{er} août 2003 (Loi sur la Sécurité financière), il vous est présenté un rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mises en place dans notre société.

Nous vous rappelons que les Commissaires aux Comptes dans un rapport joint à leur rapport général, feront part de leurs observations sur les informations et déclarations contenues dans ce rapport concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

I/ les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

A/ Présentation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société CROSS SYSTEMS COMPANY doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus conformément aux statuts.

Actuellement, il est composé de trois administrateurs.

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Thierry Letoffé, Président Directeur Général	2004	2010
Christian Poyau, Directeur Général Délégué	2004	2010
Sylvie Pastol, administrateur	2006	2010

B/ Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

1) Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et

peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

2) Information des administrateurs

Préalablement à chaque réunion, la société fournit aux membres du Conseil des informations qualitatives et quantitatives sur l'activité.

Chaque question est abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

3) Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que nécessaire et notamment pour arrêter les comptes, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société qui font l'objet d'une approbation préalable en Conseil.

Au cours de l'exercice social clos au 31 décembre 2007, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois.

Les principaux travaux du Conseil ont porté sur :

- l'arrêté des comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2006,
- la convocation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006,
- la mise en œuvre de la délégation de compétence conférée au Conseil par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007 en vue d'augmenter le capital social ;
- l'examen et approbation d'un projet d'apport partiel d'actif au profit de la société CROSS SYSTEMS INGENIERIE,
- l'approbation des différentes opérations préalables à la cession de la société Cross Systems Company à la société SINOUHE
- la recapitalisation de la société et de Micropole-Univers Institut
- l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2007,

- l'établissement d'un arrêté comptable intermédiaire, conformément à l'article 4.1 du contrat de cession d'actions conclu le 28 mars 2007 entre les sociétés Micropole-Univers et Sinouhe Immobilier, portant sur les actions de la Société,

4) Procès verbaux des réunions

Les procès verbaux des réunions du Conseil font l'objet d'une approbation formelle par les administrateurs avant signature.

C/ Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration

La fonction de Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué, à ce titre, assiste le Directeur Général dans ses fonctions de Directeur Général de la Société, et dispose à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

III/ Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société

A/ Définition et objectifs des procédures de contrôle interne

La Société considère le contrôle interne comme un ensemble de processus, défini par les dirigeants et mis en œuvre par le personnel de l'entreprise, visant à fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine et en ce sens, veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables ;
- les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et plus particulièrement prévenir et maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude dans le domaine comptable et financier. Cependant comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;
- plus généralement, les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.

B/ Description de l'organisation générale du contrôle interne

1) Informations sur les procédures relatives à l'information financière et comptable

CROSS SYSTEMS COMPANY est détenue à 90,20 % par la société MICROPOLE-UNIVERS. De ce fait, les procédures décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne de MICROPOLE-UNIVERS sont appliquées à Cross Systems Company.

2) Environnement de contrôle de l'information comptable et financière

La société MICROPOLE-UNIVERS consolide par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société –mère exerce un contrôle exclusif par la détention directe de plus de 50 % des droits de vote et du capital.

Les comptes sociaux et consolidés de Micropole-Univers et notamment du groupe Cross Systems Company sont élaborés par le service de la Direction Financière du groupe Micropole-Univers.

Ce service a pour objectif de fournir une image fidèle des comptes de la société, d'améliorer constamment la qualité de l'information produite, et d'en réduire les délais de production. Il dispose d'interlocuteurs dédiés dans les différentes filiales du Groupe.

Ces différents acteurs du traitement de l'information financière et comptable, se reportent hiérarchiquement aux directions opérationnelles et générales des filiales du Groupe.

3) Les acteurs

- Monsieur Thierry Létoffé, Président Directeur Général de la société Cross Systems Company est responsable de la mise en place du contrôle interne au sein de la société, des moyens mis en œuvre et de son suivi.
- Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration des procédures, et doit veiller à leur application
- La Direction Financière, placée sous l'autorité de Monsieur Philippe Mayca, est responsable de la fiabilité de l'information financière. Elle doit s'assurer que les procédures de collecte et de contrôle de l'information sont satisfaisantes, et mettre en œuvre les mesures nécessaires à la fiabilité des informations qu'elle communique.
- Le Contrôle de gestion est en charge de la rédaction des procédures et du contrôle de leur application, sous la responsabilité de la Direction Générale.
- Les Commissaires aux Comptes effectuent une revue des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sur lesquelles ils peuvent émettre des observations. La société est dotée de deux Commissaires aux Comptes conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales françaises ou étrangères nomment des

Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

- Les directions commerciales sont également impliquées dans la mise en œuvre du contrôle interne, à leur niveau de responsabilité
- Enfin, les prestataires extérieurs spécialisés : la Société ou ses filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuels à des prestataires extérieurs spécialisés

4) Informations sur les procédures relatives à l'information financière et comptable

Le reporting de gestion du Groupe s'appuie sur une chaîne informatique qui a été développée en interne et est sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Groupe. Les fonctionnalités principales couvertes d'un point de vue gestion sont :

- Saisie du prévisionnel commercial
- Saisie des commandes
- Suivi de la production (régie/forfait/formation)
- Achat/revente licence et matériel
- Facturation
- Alimentation de la comptabilité
- Reporting de gestion (Prévisionnel, Produit, Facturé, Marge).

Les informations sont directement saisies :

- par l'équipe commerciale pour le prévisionnel,
- par les collaborateurs eux-mêmes pour la gestion des temps passés sur les projets (régies ou forfaits),
- par les chefs de projet pour les "Reste à Faire" sur les forfaits (une fois par mois),
- par l'Administration des ventes pour les commandes et les factures.

Toutes les saisies faites sont validées au fur et à mesure par les responsables opérationnels.

La facturation en régie est émise sur la base des rapports d'activité des collaborateurs, la facturation au forfait s'appuyant sur les Procès verbaux de

validation de nos clients et la validation du Chef de projet ainsi que sur les échéances contractuelles.

Le Contrôle de Gestion effectue une vérification du chiffre d'affaires enregistré avec le service Comptabilité. Le contrôle de gestion vérifie également avec les responsables opérationnels la situation des "en-cours".

A la fin de chaque mois, une procédure de clôture est mise en œuvre après validation des Directions Opérationnelles et du Contrôle de Gestion. Cette procédure empêche toute modification sur les chiffres du mois.

Suite à cette clôture, un tableau de bord général est diffusé à la Direction Générale et à chaque Direction Opérationnelle (pour la partie qui la concerne). Ils ont également accès à un ensemble d'information de gestion sur les projets.

5) Procédures relatives à la diffusion de l'information financière et comptable

Le Groupe Cross Systems Company a centralisé au niveau de la maison-mère Micropole-Univers l'élaboration et la diffusion de son information financière à destination des actionnaires et des analystes financiers.

Le service en charge de la communication financière élabore des projets de communiqué à partir des états financiers validés par la Direction Générale.

Paris, le 23 avril 2008

**Thierry Létoffé, Président du Conseil
d'Administration**

ELEMENTS FINANCIERS 2007 DU GROUPE CROSS SYSTEMS

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros	Notes	2007	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES		-	-
Autres produits de l'activité		-	-
Achats et sous-traitance		-	-
Charges de personnel		-	-
Charges externes	5.1	- 454	-
Impôts et taxes		-	-
Dotations nettes aux amortissements		-	-
Dotations nettes aux provisions		-	-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		- 454	-
Autres produits et charges opérationnels		-	-
RESULTAT OPERATIONNEL		-	-
Coût de l'endettement financier net	5.2	- 656	- 391
Autres produits et charges financiers		-	-
Impôt sur les résultats		-	-
Résultat net des activités poursuivies		-1 111	- 391
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		- 387	- 927
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-1 498	- 1 318
Dont :			
Part des minoritaires		0	0
Part revenant aux actionnaires de la société		-1 498	- 1 318
Résultat par action :			
- Résultat par action des activités qui se poursuivent		- 0,18	- 0,06
- Résultat par action des activités abandonnées		-0,06	-0,15
- Résultat par action de l'exercice		-0,25	-0,22
Résultat dilué par action :			
- Résultat dilué par action des activités qui se poursuivent		- 0,18	- 0,06
- Résultat dilué par action des activités abandonnées		- 0,06	-0,15
- Résultat dilué par action de l'exercice		- 0,25	-0,22

BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros	Notes	2007	2006
ACTIF			
Total actif non courant		0	3 552
Ecart d'acquisition net	6.1	0	3 335
Immobilisations incorporelles	6.2	0	41
Immobilisations corporelles	6.3	0	56
Actifs financiers non courants		0	120
Actifs d'impôts différés			
Total actif courant		0	5 150
Stocks		0	14
Clients et autres débiteurs	6.4	0	3 387
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	0	1 749
Actifs destinés à être cédés		12 508	0
TOTAL ACTIF		12 508	8 702
PASSIF			
	Notes	2007	2006
Capitaux propres	6.6	-9 903	-8 405
Capital		1 215	1 215
Primes et réserves		-9 620	-8 302
Résultat net		-1498	-1 318
Intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		0	164
Provisions non courantes	6.7	0	164
Emprunts long terme		0	
Passifs d'impôts différés		-	-
Passifs courants		14 402	16 943
Dettes financières court terme	6.8	0	622
Fournisseurs et autres créditeurs		14 402	16 311
Provisions courantes	6.7	0	10
Passifs destinés à être cédés		8 009	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		12 508	8 702

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions du capital	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
Situation au 31/12/05	6 073 690	1 215	13 864	-20 594	-1 571	-7 087
- Affect. résultat 2005				-1 571	1 571	
- Résultat de l'exercice					-1 318	- 1 318
Situation au 31/12/06	6 073 690	1 215	13 864	-22 165	-1 318	-8 405
- Affect. résultat 2006				- 1 318	1 318	
- Résultat de l'exercice					- 1 498	- 1 498
Situation au 31/12/07	6 073 690	1 215	13 864	-23 483	-1498	-9 903
Dont :						
Part des minoritaires		0	0	0	0	0
Part du groupe		1 215	13 864	-23 483	-1 498	-9 903

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros	2007 (c)	2007 (b)	2007 (a)	2006
1 - Opérations d'exploitation				
Résultat net	- 1 111	- 387	- 1 498	-1 318
Amortissements et provisions		74	74	-167
- Immobilisations incorporelles		21	21	13
- Immobilisations corporelles		17	17	56
- Immobilisations financières		-	-	-
- Ecart d'acquisition		-	-	-
- Provision pour risques et charges		36	36	-236
Charges et produits calculés liés aux stock-options				-
Résultats sur cessions d'actifs			0	1
Coût de l'endettement financier net	656	207	863	458
Charge d'impôt (yc impôts différés)			0	-43
Marge brute d'autofinancement	- 455	- 106	- 561	-1 069
Impôts versés				
Variation du BFR lié à l'activité	455	68	523	2 641
Flux net de trésorerie généré par l'activité	0	- 38	- 38	1 572
2 - Flux d'investissement				
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 162	- 162	-3
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		9	9	32
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 17	- 17	-19
Incidence des variations de périmètre		-	-	-
Dividendes reçus		-	-	-
Variation des prêts et avances consentis	- 667	667	-	-
Flux nets de trésorerie sur opérations d'investissement	- 667	497	- 170	10
3 - Opérations de financement				
- Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			-	-
- Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options			-	-
- Rachat et reventes d'actions propres			-	-
- Encaissements liés aux nouveaux emprunts			-	-
- Remboursement d'emprunts		- 47	- 47	-45
- Intérêts nets versés	- 656	- 205	- 861	-456
- Autres flux liés aux opérations de financement			0	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	- 656	- 252	- 908	- 501
- Incidence de la variation des taux de change			-	-
- Incidence des variations de principes comptables			-	-
Variation globale de la trésorerie	- 1 323	207	-1 116	-1 081
Trésorerie au début de l'exercice	1 323	403	1 726	645
Variation de la trésorerie	- 1 323	207	-1 116	1 081
Trésorerie à la clôture de l'exercice	0	610	610	1 726

(a) : Flux 2007 à périmètre comparable à 2006

(b) : Flux 2007 relatifs aux activités en cours de cession

(c) : Flux 2007 relatifs aux activités poursuivies

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	12
BILAN CONSOLIDE	13
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	13
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	14
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	15
1 GENERALITES ET PRINCIPES COMPTABLES	17
1.1 Référentiel appliqué	17
1.2 Bases de préparation	17
1.3 Méthodes de consolidation	18
1.4 Principes de conversion	18
1.5 Produits de l'activité.....	19
1.6 Résultat opérationnel	19
1.7 Produits et charges financiers	19
1.8 Résultat par action	19
2 ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN	19
2.1 Immobilisations incorporelles	19
2.2 Regroupements d'entreprises	20
2.3 Immobilisations corporelles	20
2.4 Dépréciation d'actifs	20
2.5 Actifs financiers	21
2.6 Provisions et passifs éventuels.....	21
2.7 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.....	22
3 ELEMENTS SPECIFIQUES DU COMPTE DE RESULTAT	22
3.1 Informations sectorielles	22
3.2 Retraites et engagements assimilés	22
3.3 Impôts	23
4 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	23
4.1 Périmètre de consolidation 2007 et 2006.....	23
4.2 Détail des actifs et passifs en rapport avec les activités cédées.....	24
4.3 Détail du résultat des activités cédées	24
5 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	24
5.1 Charges externes	24
5.2 Coût de l'endettement financier net.....	24
5.3 Résultat par action	25
6 NOTES RELATIVES AU BILAN	25
6.1 Ecarts d'acquisition.....	25

6.2	Immobilisations incorporelles	25
6.3	Immobilisations corporelles	25
6.4	Créances clients et autres débiteurs.....	25
6.5	Impôts différés	26
6.6	Capitaux propres.....	26
6.7	Provisions et autres passifs à long terme	26
6.8	Endettement financier	26
6.9	Informations complémentaires	27

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS SOCIAUX

<i>COMPTES SOCIAUX DE CROSS SYSTEMS COMPANY AU 31 DÉCEMBRE 2007.....</i>	<i>30</i>
<i>COMPTE DE RESULTAT.....</i>	<i>30</i>
<i>BILAN.....</i>	<i>30</i>
<i>ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS.....</i>	<i>31</i>

1. GENERALITES ET PRINCIPES COMPTABLES

(a) Les états financiers consolidés du groupe Cross-Systems pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 comprennent la société Cross Systems Company et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint, si applicable.

(b) Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2008 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Le 15 mai 2007, la société MICROPOLE UNIVERS s'était engagée à soutenir financièrement le groupe CROSS SYSTEMS pour une durée courant jusqu'à la date de réalisation définitive de cession de la société CROSS SYSTEMS COMPANY (prévue mi juin 2008).

(c) Les comptes consolidés ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation. La continuité d'exploitation est appréciée dans le cadre de la reprise du groupe par Micropole-Univers et de l'engagement de soutien financier pris par Micropole Univers envers le groupe Cross Systems. Une attention particulière sera portée aux éléments structurants décrits en § 6.9.6.

(d) Compte tenu de la cession prévue au cours du 1^{er} semestre 2008 des sociétés CROSS SYSTEMS INGENIERIE et MICROPOLE UNIVERS INSTITUT à la société MICROPOLE UNIVERS, les comptes consolidés du groupe ont été établis avec application de la norme IFRS 5 relative au traitement comptable des « actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées ». Le résultat net des activités en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé ; les actifs et les passifs consolidés des activités destinés à être cédés sont présentés sur une ligne distincte du bilan. Une analyse détaillée de ces montants est donnée dans les paragraphes 4.2. et 4.3. De ce fait, les comptes consolidés publiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent.

1.1. *Référentiel appliqué*

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les états financiers consolidés du groupe ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002. Dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le groupe a décidé :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1er janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1er janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres ;

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2007 et n'a pas anticipé celles dont l'application en 2007 est optionnelle, en particulier :

- la norme IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2007 ;
- l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers – information sur le capital », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2007.
- les autres interprétations applicables de manière obligatoire depuis le 1er janvier 2007 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe

1.2. *Bases de préparation*

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et les prêts efforts à la construction.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

1.3. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée en présence d'entités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus values, dividendes).

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces sociétés majorée des écarts d'acquisition.

1.4. Principes de conversion

La monnaie fonctionnelle d'une société est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la société.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre (en monnaie étrangère) que sa monnaie fonctionnelle sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les états financiers des sociétés, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis de la façon suivante :

- les postes du bilan des entités consolidées sont convertis sur la base des cours de clôture,
- les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé,
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les capitaux propres.

1.5. Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés ou en produits constatés avance, selon qu'elles ont été facturées ou non. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

1.6. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges à l'exception du coût de l'endettement financier net, les autres produits et charges financiers et la quote-part dans les résultats des entreprises associés.

Afin de faciliter la lisibilité de la performance du Groupe, les éléments significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé et à caractère non récurrent sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges non opérationnels ».

1.7. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers intègrent d'une part le coût de l'endettement financier net et, d'autre part, les autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net correspond au montant des intérêts versés au titre des dettes financières et de l'affacturage, diminué du montant des intérêts reçus au titre des placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers se composent notamment des produits et pertes provenant des dividendes, du résultat net de change et des instruments de couverture.

1.8. Résultat par action

Le résultat par action a été déterminé en tenant compte du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'instruments dilutifs du type options de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions

2. ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN

2.1. Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et

procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, leur rentabilité et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans. Les autres immobilisations incorporelles, principalement des logiciels acquis par les sociétés du Groupe, sont amorties sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

2.2. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises (composé du prix d'acquisition et des coûts directement attribuables) et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel a été inscrit au poste « écarts d'acquisitions » et affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Un test de valeur, qui consiste à comparer la valeur recouvrable des actifs à leur valeur contributive au bilan consolidé, est effectué à chaque arrêté annuel ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur et une provision comptabilisée en conséquence.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat et frais accessoires. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations :

- agencements et aménagements divers 3 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- mobilier 5 à 10 ans

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe CROSS supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS17.

2.4. Dépréciation d'actifs

Le groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe un indice de perte de valeur des actifs, d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36. Les UGT répondent à la définition d'entités de gestion largement autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation de ressources et de revue des résultats sont effectués.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. En revanche, une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Dans cette hypothèse, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la

valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.5. Actifs financiers

Les actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances évalués au coût amorti et d'actifs évalués par le biais du compte de résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti correspondent principalement à des prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois et à des créances clients et autres débiteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en application de la méthode dite du taux d'intérêts effectif. Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation et sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Les actifs évalués par la biais du compte de résultat sont des actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les principaux actifs du groupe entrant dans cette catégorie sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ce poste étant constitué de valeurs mobilières de placement de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessibles, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières et les dettes fournisseurs et autres crédeurs.

Les emprunts obtenus auprès des établissements de crédit, principalement pour financer les opérations de croissance externe, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont classés en « emprunts et dettes financières non courants » ou « emprunts et dettes financières courants » en fonction de leur échéance à plus ou moins d'un an. La charge d'intérêt est constatée dans la rubrique "Coût de l'endettement financier net".

En application d'IAS 39 et compte tenu des caractéristiques du contrat d'affacturage, les créances factorisées sont maintenues à l'actif du bilan et le financement de ces dernières figure en dettes financières courantes.

Les dettes fournisseurs et autres crédeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le Groupe estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels sont réalisées en euros.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

2.6. Provisions et passifs éventuels

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont il est probable qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers par obligation juridique ou implicite, sans contrepartie au moins équivalente de la part de celui-ci et dont le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante, mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

2.7. Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5, une composante de l'activité du Groupe qui correspond à une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif par sa vente plutôt que par son utilisation, les actifs et passifs de cette activité sont présentés distinctement sur la ligne « actifs destinés à être cédés » du bilan. Cet actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur c'est-à-dire à son prix de vente estimé diminuée des coûts de la vente. Il ne fait, en conséquence, plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

3. ELEMENTS SPECIFIQUES DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Informations sectorielles

Selon la norme IAS 14, l'information sectorielle doit être fournie selon 2 niveaux, un niveau primaire et un niveau secondaire. Le choix des niveaux d'information dépend des différences de risques et de rentabilité ainsi que de la structure d'organisation du Groupe.

Les lignes de produits généralement utilisées par les entreprises du secteur informatique sont le conseil, l'intégration de services, l'édition de logiciel. Du fait d'organisations commerciales communes, d'offres de service globales, de forces de production et de savoir-faire partagés, d'une fertilisation croisée des activités,... les performances commerciales et les rentabilités de chaque ligne, sont étroitement liées. Les actifs et les passifs d'exploitation sont, pour la même raison, souvent gérés de manière globale, sans distinction de la notion de métier. L'affectation de ces actifs et passifs est souvent inexistante, et lorsqu'elle peut être reconstituée, ne saurait avoir la fiabilité suffisante si elle ne fait pas l'objet, au sein des entreprises, d'une utilisation opérationnelle.

L'analyse de l'organisation ne permet donc pas de privilégier une dimension sur une autre dans l'activité du Groupe au sens de la norme IAS. De ce fait, les développements précédents conduisent à considérer le Groupe dans son ensemble comme un unique secteur d'activité.

3.2. Retraites et engagements assimilés

Les engagements de retraite et assimilés couvrent principalement les indemnités de départ à la retraite en l'absence d'autres avantages postérieurs à l'emploi, du type compléments de retraite ou couverture de frais médicaux.

L'obligation sur les indemnités de départ à la retraite est évaluée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetés (« projected unit credit method »), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation et de projection des salaires futurs.

Le Groupe a retenu l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels existants au 1er janvier 2004 en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles, apparus depuis le 1er janvier 2004 ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat, en application de la méthode du « corridor » : leur fraction excédant 10% du maximum entre le montant des engagements d'une part et la valeur de marché des placements d'autre part est amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

3.3. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) le goodwill non déductible fiscalement, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différés ne sont pas pris en compte pour le Groupe dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Aucune modification du périmètre de consolidation n'est intervenue au cours de l'exercice 2007.

Dans le cadre de la signature d'un accord de cession de la participation au capital de la société Cross Systems Company par Micropole-Univers à la société Sinouhé Immobilier, il est rappelé que le transfert de l'activité et des salariés de Cross Systems Company à sa filiale Cross Systems Ingénierie, dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, a été approuvé par l'Assemblée Générale de Cross Systems Company du 29 juin 2007.

Ce contrat prévoit également la cession par Cross Systems Company à Micropole Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole Univers Institut (se reporter au § 6.9.6).

4.1. Périmètre de consolidation 2007 et 2006

Pour mémoire, les comptes consolidés au 31 décembre 2007 intègrent l'ensemble des sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Méthode consolidation	% de contrôle et d'intérêts en 2007	% de contrôle et d'intérêts en 2006
CROSS Systems Company	France	Société mère		
Micropole Univers Institut	France	IG	100 %	100 %
CROSS Systems Management	France	IG	100 %	100 %
CROSS Systems Informatique	France	IG	100 %	100 %
CROSS Systems Ingenierie	France	IG	100 %	100 %

IG : Intégration globale

4.2. Détail des actifs et passifs en rapport avec les activités cédées

En milliers d'euros	2007		2007
Ecart d'acquisition net	3 335		
Immobilisations incorporelles	32	Provisions non courantes	183
Immobilisations corporelles	189	Emprunts long terme	0
Autres actifs financiers	120	Passifs d'impôts différés	
Actifs d'impôts différés		Total Passifs non courants	183
Total actifs non courants	3 676		
Stocks	6	Dettes financières court terme	554
Clients et autres débiteurs	8 218	Fournisseurs et autres créditeurs	7 247
Trésorerie et équivalents de trésorerie	611	Provisions courantes	25
Total actif courant	8 835	Total Passifs courants	7 826
TOTAL ACTIF	12 508	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	8 009

4.3. Détail du résultat des activités cédées

En milliers d'euros	2007	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	9 803	9 045
Autres produits de l'activité	-	-
Achats et sous-traitance	- 3 398	-2 832
Charges de personnel	- 4 982	- 5 838
Charges externes	- 1 285	- 1 049
Impôts et taxes	- 180	- 1
Dotations nettes aux amortissements	- 38	- 69
Dotations nettes aux provisions	- 55	74
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	- 135	- 670
Autres produits et charges opérationnels	- 62	-230
RESULTAT OPERATIONNEL	- 197	- 900
Coût de l'endettement financier net	- 206	- 67
Autres produits et charges financiers	0	- 2
Impôt sur les résultats	17	43
RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES	- 387	- 927

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Charges externes

Ces couts représentent les frais TTC relatifs aux opérations d'augmentation de capital de la société engagés sur 2007 qui ont conduit à la délivrance du visa de l'opération par l'AMF en date du 14 janvier 2008 :

En milliers d'euros	2007	2006
France	- 454	0
Total	- 454	0

5.2. Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2007	2006
Charges d'intérêts	- 656	- 391
Produits d'intérêts		
Total	- 656	- 391

5.3. Résultat par action

	2007	2006
Résultat net en milliers d'euros	-1 498	-1 318
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	6 073	6 073
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué (en milliers)	6 073	6 073
Résultat net par action	- 0,25	- 0,22

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1. Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	2007	2006
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	0	3 335
Acquisition de l'exercice		
Compléments de prix sur acquisitions antérieurs à l'exercice		
Cessions		
Ecarts de conversion		
Dépréciation		
Autres		
Valeur nette au 31 décembre	0	3 335
Dont :		
Dépréciation au 31 décembre	0	- 1 103

6.2. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette
Logiciels	0	0	0	647	- 647	
Frais de développement	0	0	0	64	-23	41
Autres incorporels	0	0	0	89	-89	-
Total incorporels	0	0	0	800	-759	41

6.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette
Agencements et aménagements divers	0	0	0	121	- 69	52
Matériel de bureau et informatique	0	0	0	138	- 138	0
Mobilier	0	0	0	131	- 130	1
Crédit bail	0	0	0	326	- 326	0
Autres	0	0	0	4	- 1	3
Total corporels	0	0	0	720	- 664	56

6.4. Créances clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	2007	2006
Créances clients brutes	0	2 835
Provision pour dépréciation	0	- 1 122
Créances affacturées	0	1 011

Total créances clients	0	2 724
Les autres débiteurs s'analysent comme suit :		
En milliers d'euros	2007	2006
Créances fiscales et sociales		591
Impôts différés actifs		
Fonds de garantie affacturage		
Autres créances		17
Comptes de régularisation actif		55
Total autres créances	0	663

6.5. Impôts différés

Par mesure de prudence, aucun impôt différé n'a jamais été constaté pour le Groupe.

6.6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2007, le capital est de 1 215 milliers d'euros, composé de 6 073 690 actions de 0,2 euros chacune, entièrement libérées (se reporter au § 6.9.6 pour l'évolution du capital début 2008).

Il n'existe plus de plan de stock-options en vigueur

6.7. Provisions et autres passifs à long terme

En milliers d'euros	2006	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Variation périmètre	Autres	2007
Provision pour retraites	164				- 164		0
Provision pour risques	10				- 10		0
Réserve de participation							
Impôts différés passifs							
Total	174	0	0	0	- 174		0

L'évolution des engagements de retraites et assimilés est basée sur des hypothèses actuarielles de taux d'actualisation de 4%, d'une augmentation de salaires moyenne de 2% et d'un taux d'inflation de 2%.

En milliers d'euros	2006
Engagements au 1 ^{er} janvier	144
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14
Charges d'intérêts sur l'obligation	6
Valeur nette au 31 décembre	164

6.8. Endettement financier

En milliers d'euros	2007	2006
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an		
Crédits à court terme et découvert (dont crédit bail)	0	70
Dettes envers société d'affacturage	0	552
Endettement financier brut	0	622

Analyse de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	1 749
Concours bancaires	0	-21

Intérêts courus non échus	0	-2
Trésorerie nette	0	1 726
Emprunts bancaires long terme		
Dettes envers société d'affacturage	0	552
Autres dettes financières à moins d'un an	0	47
Endettement financier brut	0	599
Endettement financier net	0	-1 127
Dont :		
Hors affacturage	0	-1 679

6.9. Informations complémentaires

Informations sectorielles

Comme il a été indiqué en Note 3.1, le Groupe est considéré comme un unique secteur d'activité.

Politique de gestion des risques

Le Groupe est exposé à certains risques, dont notamment :

- Les risques juridiques :

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière. L'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative. Par ailleurs, le Groupe n'a connaissance d'aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou ses résultats.

- Les risques de taux et de change

La société facture quasi exclusivement en euros et ne supporte pas de risque de change.

- Les risques de crédit :

Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme et d'autre part aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement effectués sur supports monétaires et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières de premier plan émis par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues. Ces placements à court terme ne constituent donc pas un risque significatif. Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients ; les clients du Groupe ne sont concentrés sur aucun secteur d'activité particulier. Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouvent affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité ni aucune des zones géographiques où il opère ne présentent un risque significatif de recouvrabilité.

- Les risques de liquidité :

Le Groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. Le Groupe a recours à une société d'affacturage pour financer ses créances clients (Notes 6.4).

- Risques liés à l'activité :

Le principal risque réside dans l'incapacité (i) de fournir la prestation pour laquelle le Groupe s'est engagé ou (ii) de la réaliser dans les délais fixés contractuellement. A ce titre, des efforts importants de formation sont prodigués à l'ensemble des personnels sur projets, en particulier pour leur permettre d'approfondir leurs compétences et d'acquérir différents niveaux de certification. Par ailleurs, nombreux sont les projets clients nécessitant de travailler avec des partenaires à l'égard desquels le Groupe peut se trouver en état de dépendance pour l'exécution desdits projets. Le Groupe cible avec

soin ses propres fournisseurs et veille à négocier au mieux les termes et conditions régissant ses relations avec ses partenaires éditeurs, cotraitants ou sous-traitants, dans le cadre des projets.

Les systèmes d'information doivent répondre tant aux besoins internes du Groupe qu'aux besoins des clients dans le cadre des services rendus. Afin d'assurer la maîtrise des risques de défaillance de ses systèmes d'information, le Groupe a mis en place un certain nombre de règles de sécurité.

Le risque lié au départ d'hommes clés est limité par une organisation en départements répartissant les fonctions opérationnelles sur plusieurs managers.

Ces différents risques sont appréhendés par une politique de prévention au niveau des entités opérationnelles, complétée par une couverture d'assurance au niveau du Groupe. Le Groupe est assuré pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant lui incomber en raison de ses activités placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus. Il a également souscrit des assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation.

- Risque lié à la concurrence :

La concurrence sur le secteur d'activité de CROSS continue à rester à un niveau élevé. Néanmoins, l'équilibre du positionnement de CROSS sur ses deux segments de marché (e-Business et Business Intelligence) et la pertinence de ses partenariats technologiques lui permet d'être présent dans les principaux référencement de prestataires auprès des clients. En parallèle, le développement de l'activité Conseil améliore la valorisation des compétences des équipes.

Engagements

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe, à l'exception des points rappelés au § 6.9.6.

- Contrats de location :

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours (hors loyers de biens capitalisés) au 31 décembre 2007 sont les suivants :

En milliers d'euros	2007	2006
A moins d'un an	0	82
De un à cinq ans	0	8
Total	0	90

- Autres engagements donnés

En milliers d'euros	2007	2006
Avals, cautions et garanties données	NEANT	NEANT
Total		

Passifs éventuels

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas de passif éventuel susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

Transactions avec les parties liées

- Rémunération des dirigeants :

Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2007	2006
Salaires et autres avantages à court terme	0	0
Indemnité de fin de contrat	0	0
Total	0	0

- Eléments concernant les entreprises liées du groupe MICROPOLE UNIVERS

En milliers d'euros	2007	2006
Créances clients	0	0
Autres créances	0	9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	13 948	13 449

Evènements postérieurs à la clôture

La société Micropole Univers a convenu le 28 mars 2007 avec la société Sinouhé Immobilier un contrat de cession de sa participation au capital de la société Cross Systems Company. Ce contrat prévoyait la réalisation préalable de différentes opérations intermédiaires en 2007 dont le transfert de l'activité et des salariés de Cross Systems Company à sa filiale Cross Systems Ingénierie dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions approuvée en juin 2007 et la réalisation d'une augmentation de capital de Cross Systems Company à l'effet de ramener ses capitaux propres à un niveau positif et de diminuer le niveau de son endettement;

Cross Systems Company a finalisé le 13 février 2008 l'augmentation de capital de 9,5 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, lancée le 21 janvier 2008.

Les 47 678 388 actions nouvelles (157 actions nouvelles pour 20 actions existantes) ont été souscrites à titre irréductible pour 43 168 406 actions et à titre réductible pour 4 509 982 actions. Micropole Univers, actionnaire majoritaire de Cross Systems Company, a souscrit 47 469 356 actions nouvelles dont 42 959 753 à titre irréductible et 4 509 603 à titre réductible. Comme indiqué dans le prospectus visé par l'AMF en date du 14 janvier 2008, la souscription de Micropole Univers a été libérée par voie de compensation avec sa créance de compte courant d'actionnaire. A l'issue de cette opération, le capital de Cross Systems Company est porté à 53 752 078 actions. Le capital social de Cross Systems Company est détenu par Micropole Univers à hauteur de 98,5% et par le public à hauteur de 1,5%.

Ce contrat prévoit désormais la cession par Cross Systems Company à Micropole Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole Univers Institut, prévue fin mars 2008, étant précisé que le prix de cession de ces participations a été soumis à l'appréciation d'un expert indépendant (se reporter au prospectus de l'opération d'augmentation de capital portant visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 08-006).

Concomitamment, Micropole Univers cédera sa participation au capital de Cross Systems Company à la société Sinouhé Immobilier (ou à toute société qu'elle se serait substituée), laquelle procédera à une offre publique conformément à la réglementation applicable pour un prix estimé de l'ordre de 4 millions d'euros.

COMPTES SOCIAUX DE CROSS SYSTEMS COMPANY AU 31 DÉCEMBRE 2007

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2007	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	1		5 501
Autres produits de l'activité			
Achats et sous-traitance			- 1 558
Charges de personnel	2		- 3 566
Charges externes		- 454	- 533
Impôts et taxes			63
Dotations nettes aux amortissements	4		- 19
Dotations nettes aux provisions	4		86
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 454	- 26
<i>En % du chiffre d'affaires</i>		-	-
RESULTAT FINANCIER	5	- 658	- 749
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6		- 747
Impôt sur les résultats		-4	43
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 1 107	- 1 478

BILAN

En milliers d'euros	Notes	2007	2006
ACTIF			
Total actif immobilisé		5 784	2 597
Immobilisations incorporelles	1	0	2 447
Immobilisations corporelles	2	0	2
Immobilisations financières	3	5 784	148
Total actif courant		63	3 675
Clients et autres débiteurs	4	63	2 329
VMP et Disponibilité		0	1 346
Charges constatées d'avance		0	43
TOTAL ACTIF		5 846	6 315
PASSIF			
Capitaux propres	5	- 9 169	- 8 061
Capital		1 215	1 215
Primes liées au capital social			13 864
Réserves			1 514
Report à nouveau		- 9 276	-23 176
Résultat		- 1 107	-1 478
Provisions pour risques et charges	6	600	610
Passifs courants		14 415	13 726
Emprunts et dettes financières	7	13 961	12 033
Fournisseurs et autres dettes	8	454	1 693
Produits constatés d'avance		0	40
TOTAL PASSIF		5 846	6 315

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La société Micropole Univers a convenu le 28 mars 2007 avec la société Sinouhé Immobilier un contrat de cession de sa participation au capital de la société Cross Systems Company. Ce contrat prévoyait la réalisation préalable de différentes opérations intermédiaires en 2007 dont le transfert de l'activité et des salariés de Cross Systems Company à sa filiale Cross Systems Ingénierie dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions approuvée en juin 2007 et la réalisation d'une augmentation de capital de Cross Systems Company à l'effet de ramener ses capitaux propres à un niveau positif et de diminuer le niveau de son endettement

GENERALITES

CROSS SYSTEMS COMPANY est une société de droit privée constituée en mars 1991. Les états financiers au 31 décembre 2007 reflètent la situation comptable de CROSS SYSTEMS COMPANY S.A.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2008 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Le 15 mai 2007, la société MICROPOLE UNIVERS s'était engagée à soutenir financièrement le groupe CROSS SYSTEMS pour une durée courant jusqu'à la date de réalisation définitive de cession de la société CROSS SYSTEMS COMPANY.

METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément au référentiel français. Les principes comptables suivant ont été respectés à savoir : la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices ainsi que la prudence.

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les comptes sociaux ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation. La continuité d'exploitation est appréciée dans le cadre de la reprise du groupe par Micropole-Univers et de l'engagement de soutien financier pris par Micropole Univers envers le groupe Cross Systems.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

L'établissement des états financiers préparés conformément au référentiel français implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retiennent certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et de circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

PRINCIPE DE CONVERSION

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan en ce qui concerne les gains latents et interviennent dans la formation du résultat pour les pertes latentes. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

ACTIFS INCORPORELS

Les immobilisations incorporelles, principalement des logiciels acquis par les sociétés du Groupe, sont amorties sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

Les frais de développement portés à l'actif sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations :

- agencements et aménagements divers sur 4 ans
- matériel de bureau et informatique sur 2 à 3 ans
- mobilier sur 4 ans

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont composés de titres de participation figurant au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage si celle-ci est inférieure, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La SA CROSS SYSTEMS COMPANY n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement.

La SA CROSS SYSTEMS COMPANY estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels sont réalisées en euros.

La valeur d'usage des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'usage devient inférieure au coût d'enregistrement des titres.

CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminuées des corrections de valeur.

PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont il est probable qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers par obligation juridique ou implicite, sans contrepartie au moins équivalente de la part de celui-ci et dont le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante, mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé en 2006 s'élevait à 5 501 K€ Le chiffre d'affaires réalisé auprès des entreprises liées en 2006 s'élevait à 1 748 K€

NOTE 2 : Charges de personnel

En milliers d'euros	2007	2006
Salaires	0	2 414
Charges sociales	0	1 152
Total	0	3 566

Effectif moyen	2007	2006
Cadres	0	65
Non cadres	0	8
Total	0	73

NOTE 3 : Charges externes

En milliers d'euros	2007	2006
Frais TTC opérations visa augmentation capital auprès AMF	- 454	0
Autres charges	0	- 2 068
Total	0	- 2 068

NOTE 4 : Amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	2007	2006
Dotations aux amortissements	0	-19
Dotations aux provisions	0	-20
Reprises des provisions	0	106
Total	0	67

NOTE 5 : Produits et charges financiers

En milliers d'euros	2007	2006
Charges d'intérêts	-691	-392
Dotations aux provisions financières	0	0
Autres charges financières	0	-1 672
Reprises des provisions financières	0	1 297
Autres produits financiers	33	18
Total	-658	-749

Le 1^{er} février 2006, la société CROSS SYSTEMS COMPANY avait absorbé la société CROSS SYSTEMS INTEGRATION dont le mali de confusion avait été provisionné à hauteur de 1 297 K€ en 2005. La reprise de provisions financières de 1 297 K€ correspond à la reprise en 2006 de cette provision.

Les autres charges financières de 1 672 K€ s'expliquaient par d'une part le mali de confusion constaté en 2006 pour la société CROSS SYSTEMS INTEGRATION d'un montant de 1 458 K€ et d'autre part par un mali de confusion de 196 K€, la société CROSS SYSTEMS ayant également été absorbée le 1^{er} février 2006 par la société CROSS SYSTEMS COMPANY.

Le poste charges d'intérêts intègre des intérêts sur comptes courants avec les parties liées respectivement de 691 K€ et 392 K€ en 2007 et 2006.

Le poste autres produits financiers intègre des intérêts sur comptes courants avec les parties liées respectivement de 33 K€ et 13 K€ en 2007 et 2006.

NOTE 6 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2007	2006
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	-257
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	-2
Dotations aux provisions exceptionnelles (1)	0	-600
Autres charges exceptionnelles	0	0
Reprises des provisions exceptionnelles	0	112
	0	-747

(1) Une provision pour risques et charges de 600 K€ a été constituée pour faire face aux coûts de l'opération de cession de la société CROSS SYSTEMS COMPANY.

NOTE 7 : Autres points

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre les différentes sociétés du groupe. L'exercice se conclut par un bénéfice fiscal groupe de l'ordre de 1,5 millions d'euros portant les déficits reportables à fin décembre 2007 à environ 10 millions d'euros.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 1 : Les immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeur Brute	Amortisse. et provision	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette
Logiciels	0	0	0	647	647	0
Frais développement	0	0	0	64	23	41
Fonds commercial	0	0	0	3 451	1 045	2 406
Autres incorporels	0	0	0	0	0	0
Total incorporels	0	0	0	4 162	1 715	2 447

En milliers d'euros	Logiciels	Frais de développement	Fonds commercial	Autres incorporels	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier	0	41	2 406	0	2 447
Apports TUP	0	- 41	- 2 406		- 2 447
Acquisitions	0	0			0
Cessions					
Pertes de valeurs					
Amortissements					
Valeur nette au 31 déc.	0	0	0	0	0

NOTE 2 : Les immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeur Brute	Amortiss provision	Valeur nette	Valeur Brute	Amortiss provision	Valeur nette
Agencements et aménagements divers	0	0	0	4	4	0
Matériel de bureau et informatique	0	0	0	15	14	1
Mobilier	0	0	0	82	81	1
Autres	0	0	0			
Total corporels	0	0	0	101	99	2

En milliers d'euros	Agencements	Matériel de bureau & Inf.	Mobilier	Autres	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier	0	1	1	0	2
Apports TUP		- 1	- 1		- 2
Acquisitions					
Cessions					
Pertes de valeurs					
Amortissements					
Valeur nette au 31 déc.	0	0	0	0	0

NOTE 3 : Les immobilisations financières

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeur Brute	Amortiss provision	Valeur nette	Valeur Brute	Amortiss provision	Valeur nette
Titres de participation	7 359	1 576	5 783	1 623	1 576	47
Prêt effort construction	0		0	77		77
Dépôts et cautions	0		0	24		24
Autres						
Total corporels	7 359	1 576	5 783	1 724	1 576	148

En milliers d'euros	Titres de Participation	Prêt effort construction	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier	47	77	24	0	148
Apports TUP		-77	-24		-101
Acquisitions	5 736				5736
Cessions					
Pertes de valeurs					
Amortissements					
Reprise de provisions					
Valeur nette au 31 décembre 2007	5 783	0	0	0	5783

Les acquisitions de titres de participations correspondent à la rémunération de l'apport partiel d'actif à sa filiale Cross Systems Ingénierie approuvée le 29 juin 2007 à hauteur de 3 836 K€ et à la recapitalisation de sa filiale MUI pour 1 900 K€.

NOTE 4 : Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2007	2006
Créances clients brutes	0	1 778
Provision pour dépréciation	0	-809
Total créances clients	0	969

En milliers d'euros	2007	2006
Créances fiscales et sociales	0	292
Fonds de garantie affacturage	0	389
Autres créances	63	679
Provision pour dépréciation	0	0
Total autres créances	63	1 360

NOTE 5 : Les capitaux propres

Au 31 décembre 2007, le capital est de 1 215 milliers d'euros, composé de 6 073 690 actions de 0.20 euros chacune, entièrement libérées.

En milliers d'euros	1/01/2007	Augment. de capital	Autres	Résultat Net 2007	Résultat Affect. N-1	31/12/2007
Capital	1 215					1 215
Primes liées au capital	13 864					13 864
Réserves	1 514					1 514
Report à nouveau	- 23 176				-1 478	- 24 654
Résultat	- 1 478			- 1 107	1 478	- 1 107
	- 8 061			- 1 107	0	- 9 169

Il n'existe plus de plan de stock-options en vigueur.

NOTE 6 : Provisions et autres passifs à long terme

En milliers d'euros	2006	Apports TUP	Dotation	Reprise utilisée	Rep. non utilisée	2007
Prov risques	610	- 10				600
Prov divers	0					0
Total	610	- 10	0	0		600

NOTE 7 : Endettement financier

En milliers d'euros	2007	2006
Dettes financières à long terme	0	0
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	0	0
Crédits à court terme et découvert	0	22
Dettes envers les associés	13 961	12 011
Endettement financier brut	13 961	12 033

En milliers d'euros	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	1 346
Concours bancaires	0	-21
Intérêts courus non échus	0	-2
Trésorerie nette	0	1 323

NOTE 8 : Fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2007	2006
Dettes fournisseurs	454	241
Dettes fiscales et sociales	0	1 220
Autres dettes	0	232
Fournisseurs et autres dettes	454	1 693

NOTE 9 : Engagements

- Contrats de location :

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours (hors loyers de biens capitalisés) au 31 décembre 2007 sont les suivants :

En milliers d'euros	2007	2006
A moins d'un an	0	82
De un à cinq ans	0	8
A plus de cinq ans		
Total	0	90

- Autres engagements donnés / reçus : Néant

NOTE 10 : Transactions avec les parties liées

- a) Identité de la société consolidante :

La société Cross Systems Company établit des comptes consolidés. Elle est intégrée dans les comptes consolidés de la société MICROPOLE-UNIVERS dont le pourcentage de détention de Cross Systems Company est de 90,2 %.

- b) Rémunérations des dirigeants :

Aucune rémunération sous aucune forme n'a été versée en 2007 aux dirigeants et membres du Conseil d'Administration.

- c) Eléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	2007	2006
Créances clients	0	0
Autres créances	63	673
Emprunts et dettes financières diverses	13 961	12 011

NOTE 11 : Evènements postérieurs à la clôture

Cross Systems Company a finalisé le 13 février 2008 l'augmentation de capital de 9,5 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, lancée le 21 janvier 2008.

Les 47 678 388 actions nouvelles (157 actions nouvelles pour 20 actions existantes) ont été souscrites à titre irréductible pour 43 168 406 actions et à titre réductible pour 4 509 982 actions. Micropole Univers, actionnaire majoritaire de Cross Systems Company, a souscrit 47 469 356 actions nouvelles dont 42 959 753 à titre irréductible et 4 509 603 à titre réductible. Comme indiqué dans le prospectus visé par l'AMF en date du 14 janvier 2008, la souscription de Micropole Univers a été libérée par voie de compensation avec sa créance de compte courant d'actionnaire. A l'issue de cette opération, le capital de Cross Systems Company est porté à 53 752 078 actions. Le capital social de Cross Systems Company est détenu par Micropole Univers à hauteur de 98,5% et par le public à hauteur de 1,5%.

Ce contrat prévoit désormais la cession par Cross Systems Company à Micropole Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole Univers Institut, étant précisé que le prix de cession de ces participations a été soumis à l'appréciation d'un expert indépendant (se reporter au prospectus de l'opération d'augmentation de capital portant visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 08-006).

Concomitamment, Micropole Univers cédera sa participation au capital de Cross Systems Company à la société Sinouhé Immobilier (ou à toute société qu'elle se serait substituée), laquelle procédera à une offre publique conformément à la réglementation applicable pour un prix estimé de l'ordre de 4 millions d'euros.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant caution & avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
				brute	nette						
Filiales & participations											
A - Renseignements détaillés sur chaque titre											
1 - Filiales (détenues à plus de 50 %) :											
Micropole Univers Institut	206	- 342	100	3 476	1 900	46	néant	3 650	-426	0	
Cross Systems Ingenierie	3 403	541	100	3 873	3 873	0	néant	6 263	200	0	
Cross Systems Management	5	0	100	5	5	0	néant	0	0	0	
Cross Systems Informatique	5	0	100	5	5	0	néant	0	0	0	
2 - Participations (détenues entre 10 & 50%)											

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société CROSS SYSTEMS COMPANY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe :

« 1(d) – Généralités et principes comptables » correspondant à l'application de la norme IFRS 5 relative au traitement comptable des « actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées » ;

« 6.9.6 – Evénements postérieurs à la clôture » relative au contrat de cession par la société Micropole Univers de sa participation au capital de la Cross Systems Company.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 1(d) et 6.9.6 de l'annexe décrivent l'opération de cession par la société Micropole Univers de sa participation au capital de la société Cross Systems Company et sa traduction comptable. Nos diligences ont consisté à vérifier la correcte application de la norme comptable énoncée et à nous assurer de la pertinence de l'information financière fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

A Paris et Caluire, le 11 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

Georges Giroud

Michel Cohen Muriel Boissinot

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cross Systems Company, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Faits majeurs de l'exercice » qui expose le transfert de l'activité de la société à sa filiale Cross Systems Ingénierie dans le cadre d'un apport partiel d'actif effectué pendant l'exercice, et sur la note de 11 de l'annexe « Evénements postérieurs à la clôture » relative au contrat de cession par la société Micropole Univers de sa participation au capital de la Cross Systems Company.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes « Faits majeurs de l'exercice » et

« Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe décrivent l'opération de cession par la société Micropole Univers de sa participation au capital de la société Cross Systems Company, les opérations concomitantes et leurs traductions comptables. Nos diligences ont consisté à vérifier la correcte comptabilisation des événements énoncés et à nous assurer de la pertinence de l'information financière fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements, pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous vous informons que les capitaux propres de votre société n'ont pas été reconstitués à l'issue du délai expirant le 31 décembre 2006, et que celle-ci n'a pas procédé à la date de clôture de l'exercice à la réduction de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

A Paris et Caluire, le 11 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

Georges Giroud

Michel Cohen Muriel Boissinot

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

CONVENTION ET ENGAGEMENT AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et visé à l'article L. 225-38, L. 225-22-1 et L.225-42-1 du Code de Commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de trésorerie :

La position des avances de trésorerie au 31 décembre 2007 et les produits et charges financières découlant de ces avances peuvent être résumées comme suit :

Sociétés concernées	Avances inscrites à l'actif du bilan	Avances inscrites au passif du bilan	Produits financiers de l'exercice	Charges financières de l'exercice
CROSS SYSTEMS COMPANY	46 006		30 108	
MICROPOLE UNIVERS INSTITUT		46 006		30 108
	46 006	46 006	30 108	30 108

Les modalités de calcul de ces intérêts n'ont pas changé, à savoir EURIBOR 3 mois + 2,5 % si les avances sont consenties par votre société, EURIBOR, + 1,5 % si les avances sont consenties par une filiale à votre société.

A Paris et Caluire, le 11 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

Georges Giroud

Michel Cohen Muriel Boissinot

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE CROSS SYSTEMS COMPANY, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE
(EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007)**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CROSS SYSTEMS COMPANY et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer, les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations

présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

A Paris et Caluire, le 11 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

Georges Giroud

Michel Cohen Muriel Boissinot

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2007

(en milliers d'euros)	Georges Giroud		Grant Thornton	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4	100%	12	48%
- Missions accessoires			13	52%

ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nom et qualité du responsable : Monsieur Thierry Letoffe
Président Directeur Général de la société CROSS Systems.

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Paris, le 11 juin 2008
Monsieur Thierry Letoffe
Président Directeur Général